

# COMMUNIQUE de PRESSE



Grenoble, le 23 août 2016

## Désignation des vétérinaires mandatés en apiculture et pathologies apicoles

---

La Direction Générale de l'Alimentation du Ministère chargé de l'Agriculture demande aux préfets de désigner des vétérinaires mandatés pour intervenir sur des sujets de police sanitaire affectant les colonies d'abeilles.

La menace d'introduction dans le cheptel apicole français de parasites de l'abeille, nécessite le mandatement de vétérinaires supplémentaires dans les meilleurs délais.

En conséquence, les vétérinaires du département de l'Isère ou intervenant dans ce département et qui disposent de compétence et d'expérience dans le domaine apicole sont invités à adresser leur candidature à la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Isère (DDPP).

Le règlement de consultation et le dossier à renseigner peuvent être retirés auprès du Service Santé et Protection Animales de la DDPP (envoi possible par courriel). Le dossier de candidature devra être déposé à ce même service au plus tard le **16/09/2016 à 16h**.

### Coordonnées de la DDPP :

Direction départementale de la protection des populations  
Espace Le Doyen, 22 av. Doyen Louis Weil - CS6  
38 028 Grenoble cedex 1

Tél : 04.56.59.49.99

Courriel : [ddpp@isere.gouv.fr](mailto:ddpp@isere.gouv.fr)

### Contact presse :

Service communication de la Préfecture  
Téléphone : 04 76 60 48 07  
[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)

